

Les Amis de la Foulée

Association Loi 1901 organisatrice de la course

LA FOULEE DES VIEILLES PIERRES AU PAYS DE BOUSSAC

Site : www.lafouleedesvieillespierres.fr

Siège Social : Mairie 23600 BOUSSAC

Responsable organisation

Thierry CHOLIN

06 48 15 90 21

Thierry.cholin@orange.fr

Règlement de l'épreuve

DATE

L'association « Les Amis de la Foulée » organise le Dimanche 21 juin 2026 la 29^{ème} édition de la course pédestre « La Foulée des Vieilles Pierres ».

PARCOURS

Le parcours, est une boucle d'**environ** 13,4 kilomètres, partant et arrivant dans le bourg de **Saint Silvain Bas le Roc**. Il traverse le site naturel et classé des Pierres Jaumâtres, situé sur la commune de **Toulx Sainte Croix**.

CLAUSES PARTICULIERES

L'association se réserve le droit :

- d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents. Aucun remboursement ne sera effectué.
- De modifier au dernier moment, partiellement ou totalement, le parcours pour des raisons de sécurité sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.

LICENCES - PPS

L'épreuve est ouverte à toutes les catégories, excepté **les catégories benjamins, minimes et cadets.**

Pour les coureurs majeurs :

Lors de votre inscription sur le site www.courir36.fr, il vous sera demandé :

SOIT : une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.

SOIT : un PPS (Parcours de Prévention Santé) de **moins d'un an avant** la date de la manifestation.

Lien pour établir le PPS : <https://pps.athle.fr/> ou sur le site d'inscription www.courir36.fr.

Pour les coureurs mineurs :

Lors de votre inscription sur le site www.courir36.fr, il vous sera demandé :

SOIT : une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

SOIT :

Vous devrez remplir :

- un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur renseigné conjointement par le coureur et les personnes exerçant l'autorité parentale.
- Une autorisation parentale

Vous trouverez ces documents lors de votre inscription sur le site www.courir36.fr.

Nous vous invitons à consulter la réglementation des manifestations running disponible sur le site internet de la FFA.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions et le paiement doivent se faire obligatoirement sur le site internet

**Tarif : 12€ pour les licenciés FFA et 14€ pour les non licenciés.
Les inscriptions non réglées ou incomplètes ne seront pas validées.
PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE.**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les chiens accompagnant les coureurs, les bâtons de marche nordique ne sont pas autorisés.

CONTROLE ANTIDOPAGE

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant le contrôle antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230.1 et suivant le code des sports. Des contrôles antidopage peuvent être réalisés sur les concurrents désignés par le médecin habilité par les autorités de tutelle (FFA ou Ministère de la jeunesse et des sports).

ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance avec responsabilité civile auprès de la compagnie GAN, Rue Reigner à Boussac. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé.

DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation, sur tous les supports (internet, documents promotionnels et/ou publicitaires... pour la durée la plus longue prévue par la loi).

ACCUEIL ET RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront remis aux coureurs sur présentation de leur licence, Place de la Mairie à **Saint Silvain Bas le Roc** à partir de **7h00**. Chaque coureur devra laisser apparaître son dossard dans son intégralité avec les épingles fournies sous peine d'être disqualifié et de ne pas bénéficier des récompenses qui auraient pu lui être remises.

SECURITE MEDICALE

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée par les secouristes de l'Union Départementale Des Premiers Secours de la Creuse (UDPS23).

DEPART

Il sera donné à 9h00 précises le dimanche 21 juin 2026.

ATTENTION Barrière horaire

KM 8, au ravitaillement du Chalet des Pierres Jaumatres, les coureurs arrivant après 10H, seront arrêtés.

RAVITAILLEMENT

Des postes de ravitaillements et de points d'eau (en fonction des conditions climatiques) seront situés aux kilomètres (3,8) (5,7) (8,0) (10,8) (12,2) et à l'arrivée. Si les conditions climatiques sont caniculaires, des jets d'eau seront mis en place.

RESULTATS

Le chronométrage est délégué à la société WEB TECHNOLOGIE. Les résultats complets seront édités à la fin de l'épreuve. Ils pourront être consultés dès le soir sur le site internet www.courir36.fr

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

La cérémonie des podiums aura lieu à l'issue de la course.

Seront récompensés :

- **Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes au scratch.**
- **Les premiers de chaque catégorie homme et femme en :**

Junior, Espoir, Sénior, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10.

- Les 3 clubs les plus représentés.

TOMBOLA GRATUITE

Pour cette 29^{ème} édition, un tirage au sort se fera à partir des numéros de dossards après la remise des récompenses avec :

10 LOTS A GAGNER

ATTENTION : Les gagnants ne recevront leur lot QUE S'ILS SONT PRESENTS lors de ce tirage au sort.

DE PLUS : CHAQUE PARTICIPANT recevra lors du retrait de son dossard, un lot de bienvenue.

CONCLUSION

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Bouzauc le 23 Février 2026.
Le Président des Amis de la Foulée
CHOLIN Thierry.

